

Dossier de presse



L'essentiel & plus encore



La MSA et ses élus engagés aux côtés des agriculteurs victimes des intempéries 2019

Point presse • Vendredi 10 janvier 2020 • 14h30 • Chambéry (73)
Point presse • Mercredi 15 janvier 2020 • 11h00 • Annecy (74)
Point presse • Jeudi 16 janvier 2020 • 14h00 • Grenoble (38)

Sommaire

L'accompagnement des agriculteurs victimes des intempéries 4

Des réponses complètes et sur-mesure4

Une enveloppe de plus de 1,5 millions de prise en charge des cotisations5

L'humain au cœur de l'accompagnement de la MSA auprès de ses adhérents en situation fragile6

Elections MSA 2020 : chaque vote compte dans la balance 8

La pyramide mutualiste de la démocratie sociale MSA8

Les modalités du vote8

La plus-value apportée par les délégués MSA9

L'enjeux du taux de participation11

L'accompagnement des agriculteurs victimes des intempéries

A la fois organisme de sécurité sociale et organisation professionnelle agricole, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) sait apporter des réponses adaptées aux spécificités du monde agricole.

- **DES REPONSES COMPLETES ET SUR-MESURE**

La Mutualité Sociale Agricole a su être réactive et apporter une réponse complète et personnalisées. Elle a apporté son soutien aux agriculteurs victimes des aléas climatiques qui ont été d'une ampleur exceptionnelle en 2019 : gel, orage, canicule, chutes de neige.

Cela s'est traduit par :

- Une **présence sur le terrain** des équipes et des élus de la MSA, en lien avec tous les partenaires institutionnels et professionnels, pour épauler les agriculteurs durement touchés par les intempéries ;

Mobilisation de la MSA lors de trois sessions de travail avec les partenaires politiques et les organisations professionnelles agricoles dès le mois de juillet 2019 : le 12/07 à Thullins, le 19/07 à Laval et le 18/07 à Chambéry.

Participation au comité climatique : le 28/08 sous l'égide de la chambre d'agriculture et du préfet de l'Isère ; le 13/01/2020 en groupe restreint, à l'initiative de la DDT 38.

- La **création d'une adresse mail dédiée** pour que les agriculteurs puissent demander, de façon simple et rapide, un soutien spécifique de la MSA, économique et/ou social ;
- Un **accompagnement par les travailleurs sociaux de la MSA** des agriculteurs qui en ont exprimé le besoin ;
- Un **lien avec les dispositifs partenariaux Sillon Dauphinois et Regain des Savoie**, qui viennent en aide aux exploitants en difficulté ;
- Un **niveau inédit de prise en charge des cotisations**, jamais atteint en Alpes du Nord, grâce à une mobilisation de la MSA auprès des pouvoirs publics pour obtenir une enveloppe plus importante au regard des besoins recensés.

• UNE ENVELOPPE DE PLUS DE 1,5 MILLIONS DE PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS

En exigeant et en obtenant des moyens complémentaires pour couvrir les besoins recensés, la MSA a démontré sa capacité à être au rendez-vous pour défendre les intérêts de ses ressortissants lorsque la profession fait face à des coups durs.

L'obtention d'une enveloppe majorée de prise en charge des cotisations

Compte tenu des aléas climatiques exceptionnels de 2019 et des chiffres remontés par la MSA Alpes du Nord à la Caisse Centrale de la MSA durant l'été, une enveloppe exceptionnelle de 122 % par rapport à 2018 a été attribuée pour la prise en charge des cotisations des agriculteurs du territoire Alpes du Nord :

- 845 000 euros pour le département de l'Isère ;
- 352 800 euros pour le département de la Savoie ;
- 384 200 euros pour le département de la Haute-Savoie ;

Soit **un total de 1 582 000 euros qui vont être versés à 391 agriculteurs** (319 pour l'Isère, 32 pour la Savoie et 40 pour la Haute-Savoie) suite à délibération de la commission de prise en charge des cotisations, composée d'élus MSA, qui s'est déroulée le 18 décembre 2019 à Chambéry.

Les notifications aux bénéficiaires devraient leur parvenir d'ici la fin du mois. Nous sommes en attente de l'approbation par notre tutelle des décisions prises lors de cette commission.

Les critères définis par le conseil d'administration de la MSA Alpes du Nord pour l'étude des dossiers étaient les suivants :

- Intempéries ;
- Baisse du chiffre d'affaires ;
- Précarité ;
- Situations particulières.

Priorité aux agriculteurs victimes des aléas climatiques :

L'objectif a été de pouvoir aider au maximum les exploitations touchées par les intempéries. 131 auront une aide à hauteur de 5 000 euros (montant maximum accordé en cas de situation exceptionnelle) et 160 auront une aide allant de 3 400 euros à 4 000 euros.

Caractéristiques des 441 dossiers déposés :

Nature des exploitations : 25% sur polyculture élevage, 17% bovins lait, 11% bovins viande, 10% grandes cultures, 8% nuciculture, 5% viticulture, 2% maraîchage

Cause de la demande : 37% pour sécheresse 2018, 36% pour les intempéries 2019 (soit 160 dossiers), 39% liées à des difficultés conjoncturelles/baisse du chiffre d'affaires, 30% liée à de la précarité.

Au total, les dossiers liés aux aléas climatiques (sécheresse, intempéries) représentent 69% des dossiers présentés soit 303 dossiers (dont 258 sur le seul département de l'Isère).

• L'HUMAIN AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MSA AUPRES DE SES ADHERENTS EN SITUATION FRAGILE

Par son guichet unique, la MSA peut proposer un accompagnement complet à ses ressortissants. La MSA joue un rôle important sur les territoires ruraux. Ce n'est pas uniquement un organisme qui collecte des cotisations ; elle apporte aide humaine et financière aux populations agricoles, salariées et non-salariées. Elle reste un interlocuteur privilégié incontournable dans les moments les plus difficiles et peut apporter information et services à l'ensemble de la population du monde rural. Avec sa présence affichée sur les territoires, elle reste un acteur social de premier plan.

A titre d'exemple, quelques dispositifs qui peuvent être mobilisés à tout moment.

Les Rendez-vous Prestations

En cas d'arrêt de travail, de baisse de revenus ou toute autre motif de changement de situation, il est aussi possible de demander un rendez-vous prestations à la MSA. C'est un dispositif d'accompagnement individuel pour vérifier que l'adhérent dispose bien de l'ensemble des prestations auxquelles il a droit et voir si certaines pourraient être versées.

Lors de ces entretiens, l'étude des prestations auxquels prétend l'assuré conduit à des révisions de droits et/ou de nouvelles études qui peuvent aboutir, soit à des ouvertures de droits soit, parfois, à des fermetures de droits.

C'est en **Santé** qu'il y a le plus d'ouvertures de droits. Cela concerne principalement les Prestations Maladie en nature (paiement des frais de santé) et la Complémentaire Santé Solidaire (aide au paiement d'une complémentaire santé + Couverture Maladie Universelle complémentaire). Le domaine **Famille/Logement** vient en deuxième position, plus particulièrement autour de la précarité avec attribution du RSA, de la prime d'activité et étude des droits Logements. Ensuite la **Retraite** avec la retraite de réversion principalement. Puis des ouvertures de **pensions d'invalidité**, des **prestations action sociale** (aide à domicile aux personnes âgées par exemple).

Au regard des motifs d'ouvertures ou fermetures de droits, les causes sont multiples mais concerne principalement la « méconnaissance des droits », le fait que l'assuré pensait « ne pas y avoir droit ». Arrive ensuite la complexité du dispositif ou de la démarche ou encore les mutations entre régime de protection sociale.

En 2019, 742 Rendez-vous Prestations. Ils ont permis d'ouvrir 111 nouveaux droits (60 en santé, 26 en famille, 23 en retraite et 2 en invalidité). Objectif 2020 = réaliser 798 Rendez-vous Prestations.

L'aide au répit en cas d'épuisement professionnel

Le « burn out », une réalité en milieu agricole. Depuis plusieurs années, un nombre croissant d'exploitations et d'entreprises agricoles subissent des crises successives se traduisant par une dégradation de leur situation financière. Outre des problèmes de surendettement, l'agriculteur ou le salarié d'une entreprise en difficulté est plus exposé au stress avec des répercussions possibles sur sa vie sociale et familiale.

Pour lutter contre les risques psychosociaux et l'épuisement professionnel en milieu agricole, la MSA a mis en place l'aide au répit. Ce dispositif, à destination des exploitants et des salariés agricoles, permet d'accéder à un temps de répit pour prendre soin d'eux et de leurs proches. La MSA prend en charge des journées de remplacement et attribue des chèques vacances pour favoriser l'accès à la culture et aux loisirs.

En 2019, 101 exploitants (dont 10 en zone intempéries) ont bénéficié de l'aide au répit. 613 jours de remplacement ont été pris en charge totalement par la MSA, pour un montant de 110 000 euros.

28 000 euros de chèques vacances ont également été distribués à environ 140 exploitants et salariés agricoles en situation d'épuisement professionnel.

Qu'appelle-t-on « burn out » ?

L'épuisement professionnel, appelé aussi burn-out, se traduit par un état d'épuisement à la fois émotionnel, physique et psychique. Il peut s'exprimer par la manifestation d'un mal-être ou d'un problème de santé. Le rapport au travail se dégrade progressivement et les symptômes suivants peuvent apparaître : fatigue extrême, cynisme et attitude négative vis-à-vis du travail, dévalorisation de soi, sentiment ne pas être à la hauteur...

L'accompagnement par le service de santé au travail

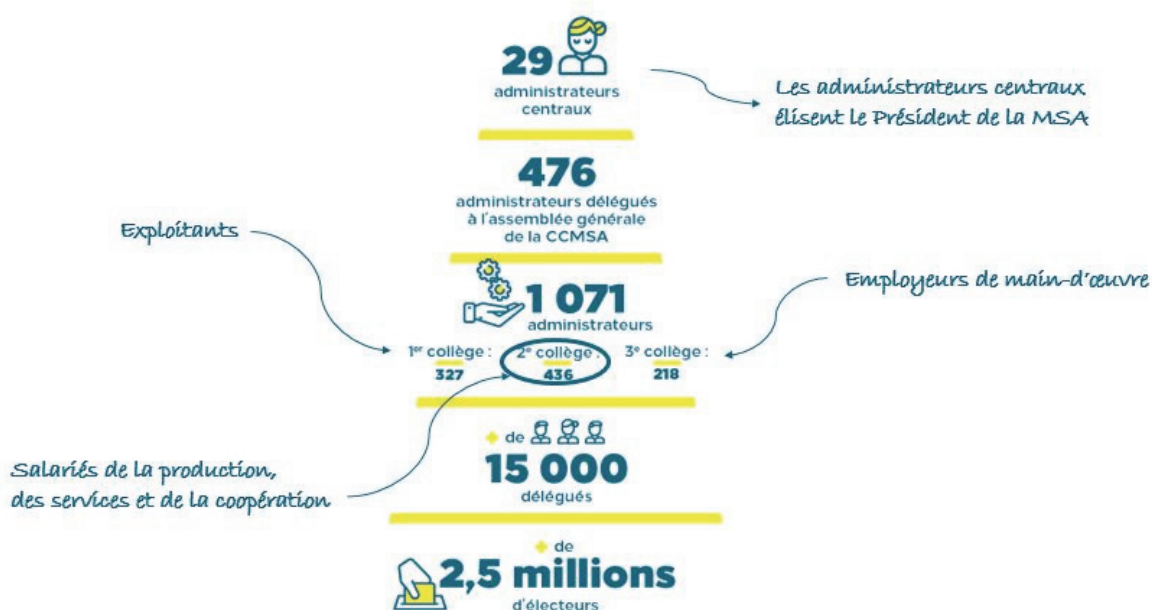
Lors de séquelles d'accident, de problèmes de santé, une aide au maintien par aménagement du poste de travail voire reconversion peut être proposée.

Lors de fragilité psychique en lien avec le travail, possibilité d'une aide par un psychologue spécialisé en "souffrance" au travail. A la demande des exploitants ou de l'assistante sociale, un "point médical" peut leur être proposé pour pointer les fragilités vis à vis du travail et envisager, avec l'exploitant, des adaptations.

Elections MSA 2020 : chaque vote compte dans la balance

Que ce soit pour décider des critères à prendre en compte pour l'étude des dossiers de demande de prise en charge de cotisations, définir la politique d'action sanitaire et sociale, attribuer des aides individuelles ou encore être le relais entre la MSA et le terrain, les élus de la MSA jouent un rôle essentiel. Ils font la singularité et la force de la MSA, organisme de protection sociale, organisation professionnelle agricole et acteur des territoires. C'est ce modèle qui doit être défendu au travers des élections qui se tiendront en janvier, rendez-vous à fort enjeux pour le régime agricole et pour ses ressortissants.

- **LA PYRAMIDE MUTUALISTE DE LA DEMOCRATIE SOCIALE MSA**



3

- **LES MODALITES DU VOTE**

La qualité d'électeur est appréciée au 1^{er} avril 2019.

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il faut appartenir à l'un des 3 collèges électoraux (exploitants, salariés de l'agriculture ou employeurs de main-d'œuvre) ; être âgé d'au moins 16 ans, habiter en France métropolitaine, être à jour du paiement de leurs cotisations sociales et jouir de ses droits civiques.

Comment voter ?

Du 20 au 31 janvier 2020, les électeurs pourront voter :

- **par internet**, en se rendant sur le site jevoteenligne.fr/msa2020, avec l'identifiant de vote et le code confidentiel qui sera reçu par courrier postal d'ici le 20 janvier au plus tard,
- **ou par courrier** en retournant, sans l'affranchir, son bulletin de vote dans l'enveloppe retour T.

En ligne ou par courrier, le vote est anonyme et secret.

En Alpes du Nord, ce sont plus de 60 000 électeurs qui vont élire 378 délégués : 174 en Isère, 112 en Savoie et 92 en Haute-Savoie.

• LA PLUS-VALUE APPORTÉE PAR LES DÉLÉGUÉS MSA

Dans le paysage d'une protection sociale en permanente évolution, dans un monde en quête de repères et relais, la compétence des élus et leur connaissance du terrain sont de nature à rassurer.

Les délégués MSA sont des bénévoles, engagés sur leur territoire de vie au service de leurs pairs.

Ils sont à l'origine de réalisations dans tous les domaines : en faveur des personnes âgées, des professionnels de l'agriculture grâce à des actions de prévention santé et de prévention des risques, mais aussi en direction des familles, des jeunes... Rôle également à ne pas négliger en cette période d'incertitudes et d'inquiétudes : la détection des personnes en difficulté.

Les délégués sont des relais précieux entre la MSA et ses adhérents

Avec des délégués dans chaque canton, le point fort de notre organisation est la proximité. Vigies sur les territoires, ils font remonter les problèmes et les situations difficiles, qu'ils concernent des non-salariés ou des salariés. Tous les délégués sont aussi des relais des actions de la MSA sur les territoires ruraux et sont à même d'aiguiller les assurés vers les bons interlocuteurs MSA.

Les délégués élus administrateurs, sont aussi des relais d'influence

Lors de rencontres avec les préfets, parlementaires, décideurs locaux et avec les autres acteurs du monde agricole et de la protection sociale, ils ont l'opportunité de faire connaître les positions et les demandes de la MSA ainsi que l'étendue des initiatives et réalisations de la MSA.

Illustration de la plus-value des délégués MSA par des exemples concrets en Alpes du Nord :

Relais de terrain pour la **détection des situations de fragilité ou de détresse** (élus de confiance Sillon Dauphinois, Regain des Savoie, veilleurs dans le cadre de la démarche de prévention du suicide « Oser les mots »)

Participation à la construction d'un groupe d'échanges « Un autre temps », à St-Marcellin, destiné aux agriculteurs, étudiants et salariés agricoles, pour parler de leurs métiers et des difficultés qu'ils rencontrent.

Etude des demandes d'aides financières pour des situations spécifiques : 40 à 60 situations étudiées lors des commissions sociales (11 par an).

Accompagnement des jeunes et membres du jury du concours « appel à projets jeunes » - 10 000 euros au total octroyés à 5 groupes de jeunes pour les encourager à concrétiser leurs projets et faire vivre les territoires ruraux.

Relais auprès de la MSA de besoins du terrain ou de situations fragiles.

Exemple 1 : aide aux aidants familiaux ayant débouché sur la création de l'association Bulle d'air en Savoie en 2011 ; aujourd'hui le service est reconnu par le réseau des MSA et par les partenaires. Un essaimage à l'échelle du territoire national est en cours.

Exemple 2 : conséquence de la prédation du loup sur la santé des éleveurs et leur vie familiale ; remontée de terrain des élus ayant débouché sur la réalisation du film « la montagne en sursis » pour donner l'alerte et faire connaître la détresse des éleveurs ; plusieurs projections débats organisés en 2019, dont une émission en direct du plateau TV de la MSA au salon de l'agriculture, une intervention devant des députés et sénateurs dans les locaux de l'assemblée nationale, la participation à la table ronde du congrès national de l'Anem (association nationale des élus de montagne), la sélection par le festival pastoralisme et grands espaces pour l'édition 2019...

Théâtre forum sur la retraite et les changements qui vont avec, à St-Jean-de-Maurienne en novembre 2019. Spectacle complété par un forum où étaient présents tous les partenaires du territoire agissant en direction du public de jeunes retraités.

Animation de **stand lors des foires et comices agricoles** pour répondre aux questions des adhérents et contribuer à la vie des territoires ruraux. Exemple : finales de labours, foire de Beaucroissant etc...

• L'ENJEU DU TAUX DE PARTICIPATION

En 2020, une nouvelle négociation va s'engager pour déterminer les moyens que la MSA pourra mettre au service de ses adhérents jusqu'en 2025. Il s'agira de moyens humains et financiers dont pourront bénéficier les services et les élus pour agir concrètement sur le terrain, au plus proche des besoins.

Une participation massive démontrera l'attachement des assurés agricoles à leur modèle de protection sociale. Et plus les votes seront nombreux, plus les pouvoirs publics prendront nos attentes et nos arguments en compte.

Du 20 au 31 janvier 2020, il appartiendra à chacun des électeurs de faire entendre sa voix et contribuer à atteindre collectivement un taux de participation révélateur de l'attachement de chacun à ce régime spécifique et adapté à nos situations.

Taux de participation à l'échelle du réseau MSA en 2015 = 31%

En Alpes du Nord, taux global de participation en 2015 : 28 %

- pour le collège 1 : 34 %

- pour le collège 2 : 22 %

- pour le collège 3 : 30 %

**ÉLECTIONS MSA,
c'est simple et utile !**

**Du 20 au 31 janvier,
je vote
pour mon délégué !**





Contact presse

Samlane Vongprasith
Responsable Communication MSA Alpes du Nord
04 79 62 87 06 • 07 61 81 04 41
communication@alpesdunord.msa.fr

Site internet : alpesdunord.msa.fr
Twitter : @msa_adn